

Commune d'Aigneville

Réunion 16 juin 2022

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 juin 2022

Convocations du 10 juin 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30 à la mairie

Séance sous la présidence de Monsieur Michel Dequevauviller, Maire d'Aigneville.

Présents : Monsieur Michel DEQUEVAUVILLER, Monsieur Stéphane DELABRE, Madame Janine GROGNET, Monsieur Jacques DESTOBBELEIR, Monsieur Alain BONVALET, Madame Christine BRUTELLE, Madame Elsa CUBIZOL, Monsieur Francis DELIGNIERES, Monsieur Christophe DEPOILLY, Monsieur Jim TAVERNIER, Madame Martine TOMASI.

Absents excusés : Madame Marine PLOCH, Madame Gwénaëlle BRIET, Monsieur Vincent TELLIER.

Madame Gwénaëlle Briet a donné procuration à Monsieur Alain Bonvalet.

Madame Marine Ploch a donné procuration à Monsieur Alain Bonvalet.

Le quorum étant atteint la réunion de conseil peut se dérouler.

01 : Désignation du Secrétaire de Séance :

Le conseil a nommé Monsieur Christophe Depoilly secrétaire de séance.

02 : Délégation du Maire : Information

Charte du Picard : Ce point sera revu en septembre, Madame Marine Ploch ne pouvant assister à la réunion ce jour.

Finances : L'encaissement du prêt pour les travaux rue des chasse marées a été effectué par la caisse d'épargne le 25 mai 2022 sur le compte de la trésorerie, 230 000 € sur 20 ans.

La trésorerie au 16 juin 2022 s'élève à 579 391.27 + 230 000 (prêt rue des chasse marées) soit un total de 809 391.27 €.

Suite à la sollicitation de Monsieur le Maire, une subvention de 450 € nous a été octroyée par le Conseil Régional pour le Monument aux Morts.

Suite à une sollicitation de Monsieur le Maire, une subvention de 300 € nous a été octroyée par le conseil départemental pour le Monument aux Morts. Le prix de la réfection du monument a été de 1500 € soit une charge pour la commune de 750 € en déduisant les subventions.

Concernant l'arbre de la liberté, les inscriptions ont été commandées mais la prestataire interviendra avant cet été. (Planning très chargé).

Entretien : Chauffe-eau salle polyvalente : le chauffe-eau a été changé pour un prix de 1 388.49 € TTC.

Le congélateur à la salle polyvalente a été également changé pour un montant de 229 € TTC. Ces deux équipements étaient hors d'usage, et non réparables.

Aménagement groupe scolaire : Le matériel audiovisuel pour le RPI et le périscolaire a été installé dans la salle de motricité. Les enseignantes sont ravies de cette dotation.

Tv Samsung : 1 658.33 € HT

Lecteur Blu ray : 57.08 € HT.

Support mural : 44.17 € HT

Garantie 3 ans en plus soit 5 ans de garantie : 499.99 € HT soit un montant total de l'investissement de 2711.99 € TTC. Dimension ultra plat 3840 x 2160

Monsieur le Maire indique que cet investissement était motivé par la qualité moyenne des projections de vidéo sur les TBI et pouvant générer une fatigue des yeux des enfants.

Commune d'Aigneville

Réunion 16 juin 2022

Monsieur le Maire indique que lorsque la météo ne sera pas favorable, les enfants du périscolaire pourront profiter de cette dotation pour faire par exemple du karaoké ou regarder des documentaires culturels etc...

Monsieur Francis Delignières indique qu'il n'a pas demandé l'avis du Conseil Municipal pour cet achat en investissement. Monsieur le Maire lui répond que cette dotation est intégrée dans le budget du groupe scolaire.

Madame Elsa Cubizol indique qu'elle n'est pas d'accord avec cet achat pour le temps du périscolaire, que les émissions vont être plutôt axées sur des dessins animés.

Monsieur le Maire lui indique s'être rapproché des enseignantes et de notre agent responsable du Périscolaire pour demander leur avis.

Madame Janine Grognet indique que cet écran de cinéma servira pour du karaoké ou des émissions culturelles...

Madame Elsa Cubizol répond qu'il est préférable que les enfants jouent aux « legos » ou aux petites voitures...

Monsieur Stéphane Delabre indique que cet écran est réservé pendant la période du type « hivernale », et sur une durée limitée (en ce qui concerne une utilisation pendant le temps périscolaire).

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas possible de jouer dans la salle de motricité, et que cet emplacement permettra d'avoir un temps calme avant la reprise des cours.

Monsieur le Maire indique que les enfants auront une meilleure qualité d'image pour les reportages.

Monsieur Christophe Depoilly demande si nous allons avoir des droits à la SACEM pour la diffusion d'émission.

Monsieur Christophe Depoilly indique que la commission enfance jeunesse aurait dû se réunir pour en débattre en commission, afin que chaque membre donne son avis sur cet achat.

Monsieur Christophe Depoilly fait part du mail de Madame Marine Ploch sur l'exposition des enfants devant une télévision.

Monsieur le Maire lui répond que les enfants ne seront pas installés devant la télévision mais que cet écran permettra de voir des reportages éducatifs.

Madame Elsa Cubizol indique que la commission enfance jeunesse aurait dû être associée à cette décision.

Monsieur le Maire indique que lors de l'aménagement du RPI, il avait demandé la dotation d'un TBI haut de Gamme dans la classe de Mme DELABRE, cette idée n'a pas été retenue pour éviter des différences de matériel dans les 4 classes.

Monsieur le Maire rappelle que cet écran sera disponible pour tous les enfants du RPI.

Monsieur le Maire précise au conseil que cet achat a bénéficié d'une offre promotionnelle importante.

Monsieur Christophe Depoilly précise que l'offre était peut-être intéressante, mais la décision aurait dû être prise en commun.

Monsieur Francis Delignières indique que dans le mail d'information sur le sujet, le conditionnel était utilisé, mais que l'écran était déjà acheté.

Monsieur Francis Delignières confirme qu'il n'est pas d'accord avec cette décision.

Monsieur le Maire rappelle que dans le budget initial du Groupe Scolaire, il reste 100 000 € en fin d'année 2021, cette somme est affectée à l'aménagement du Groupe scolaire et cet écran en fait partie.

Monsieur le Maire indique également que nous avons encore des aménagements à réaliser dans le local arrondi et que nous devons également aménager la cuisine.

Monsieur Francis Delignières, rappelle à Monsieur le Maire que tous les investissements concernant le groupe scolaire ont fait l'objet d'un vote par le conseil municipal, y compris pour toutes les options et ajouts qui ont pu survenir en cours de travaux.

Les 100.000 € non utilisés à ce jour sont pour payer ce qui reste à réaliser de ce qui avait été voté et ne sont pas là pour servir de cagnote pour des achats complémentaires sans vote.

Il demande que tous les nouveaux travaux et ou investissements à réaliser dans le groupe scolaire non prévu initialement fassent l'objet d'une validation et d'un vote par le conseil Municipal.

Madame Elsa Cubizol indique qu'elle n'est pas contre cet achat pour les écoles mais que nous aurions dû en parler en amont.

Monsieur Francis Delignières indique que le conseil a été mis devant le fait accompli.

Monsieur Francis Delignières indique que si cet investissement avait été mis au vote, il n'aurait pas été acheté.

Madame Janine Grognet indique que cet écran est une dotation principalement pour l'école.

Madame Martine Tomasi indique que nous aurions dû en discuter auparavant.

Monsieur Stéphane Delabre indique que l'utilisation pour le périscolaire sera très limitée, et pendant la période hivernale.

Monsieur Christophe Depoilly demande qu'il y ait de la concertation, si on ne demande pas aux commissions leurs avis, les commissions ne servent pas.

Monsieur le Maire prend acte de tous les commentaires.

Commune d'Aigneville

Réunion 16 juin 2022

Accident rue de Fressenneville : La nuit du 12 juin à 4 h 30 un accident a eu lieu rue de Fressenneville, une dame a percuté un poteau EDF. Les agents EDF ont coupé le courant, ce qui a provoqué un problème pour entrer dans la mairie le jour des élections.

Monsieur Francis Delignières indique que lorsque les voitures étaient stationnées, les automobilistes ralentissaient. Il y a eu deux accidents en quelques semaines.

Monsieur Stéphane Delabre indique que ce point sera abordé en réunion de commission sécurité, pour trouver une solution technique et sécurisante.

Avant toute étude, la mise en place d'un compteur pour relever le nombre de passage et la vitesse devra être installée, le coût serait d'environ de 750 € H.T. L'agence routière sera relancée pour la mise en place d'un compteur,

Monsieur le Maire indique que nous devons attendre l'aval de l'Agence routière pour avancer sur ce dossier.

Monsieur Christophe Depoilly indique que nous pourrions valider le devis d'environ 750 € maintenant pour ne pas perdre de temps.

Monsieur Francis Delignières indique que le dernier comptage qui a été fait date d'environ 3 – 4 ans et hors agglomération.

Monsieur Francis Delignières indique que les accidents ont lieu principalement la nuit.

Monsieur Stéphane Delabre indique qu'il y a eu des dégâts électriques importants.

Nous avons également été ennuyés pour l'ouverture des portes de la mairie, afin de prendre le matériel de vote.

Monsieur Alain Bonvalet indique que nous devrions peut-être déposer les documents au Groupe Scolaire.

Monsieur Francis Delignières demande qu'une batterie solaire soit mise en place pour l'ouverture du volet de la mairie. Monsieur le Maire lui indique que la demande a été faite au prestataire qui est intervenu pour la pose de huisseries.

Croix et paratonnerre église : Les travaux validés par le conseil seront réalisés entre le 22 et 26 août (pour rappel : montant budgétisé 23 910 €).

Régie du 14 juillet : Monsieur le Maire demande à Monsieur Francis Delignières s'il souhaite conserver son statut de régisseur d'avance pour le 14 juillet.

Monsieur Francis Delignières lui répond que non, mais après un temps de réflexion et de discussion accepte pour cette année, il demande qu'un nouveau régisseur soit nommé pour l'avenir.

Carène de l'église : Il a été pris contact avec l'entreprise Oger pour l'établissement d'un devis pour le changement de la carène de l'église. Le rendez vous est programmé le 21 juin à 17 h 30 à l'église.

Réunion d'échange, information finances :

Une réunion est à programmer (date à définir) pour divers points à examiner :

- Tarifs salle polyvalente
- Point subvention Conseil Départemental
- Rue des chasse marées
- Bilan vitraux église
- Etat des dépenses du RPI
- Lancement étude mairie
- City parc multi générationnel avec possibilité de subvention importante.
- Chemin des éoliennes
-

Un mail sera transmis au conseil pour connaître la date retenue soit le 26 ou 27 juillet.

3 - Affaires Générales : Point Adjoint

Monsieur le Maire et les adjoints ont souhaité rencontrer Monsieur Alain Bonvalet afin de lui proposer une délégation : Chemins et échanges avec les agriculteurs et donc un poste d'adjoint, poste d'un 4^{ème} adjoint qui avait été budgétisé au Budget primitif.

Monsieur Alain Bonvalet était plutôt favorable lors de nos échanges mais dans un deuxième temps a décidé de refuser le poste de 4^{ème} Adjoint.

Commune d'Aigneville

Réunion 16 juin 2022

Monsieur Christophe Depoilly indique qu'au vu du nombre de voix obtenues par Mr Alain Bonvalet aux élections municipales, il était un peu tard pour faire ce type de proposition.

Monsieur le Maire a souhaité faire une ouverture positive, mais il en a été décidé autrement et c'est dommage.

Monsieur Francis Delignières souhaite remercier Monsieur Alain Bonvalet sur la façon dont il a géré cette proposition et le fait d'avoir concerté toute « son équipe ».

Monsieur le Maire réaffirme que c'est dommage que Monsieur Alain Bonvalet refuse ce poste de 4^{ème} Adjoint.

[Monsieur le Maire met au vote la décision de prendre une décision modificative afin d'ajuster les comptes.](#)

[Une décision modificative sur le budget primitif sera à prendre lors d'un prochain conseil afin d'ajuster le compte : indemnité des élus. Le conseil donne son accord.](#)

04 - Travaux : Décision sur le dossier des vitraux de l'église

Lors du démontage du vitrail, les Ets Vitraux Max nous ont informé que le support Pierre était très endommagé et avait besoin d'une remise en état avant la repose du vitrail.

Monsieur le Maire a demandé une étude et un devis à l'entreprise Charpentier PM comprenant :

Remplacement de l'appui sans bandeau mouluré comprenant la dépose en démolition par le dessus, la fourniture de pierre neuve, la taille à l'identique (hors bandeau mouluré) et pose de l'ensemble hourdé au mortier de chaux Rejointoiement et patine d'harmonisation.

Variante en prenant en compte le remplacement du bandeau uni par un bandeau mouluré (1ere assise) identique à l'existant

Remplacement de 3 éléments en pierre sur le pied droit de la baie comprenant la dépose par refouillement, la fourniture de pierre neuve, la taille moulurée à l'identique, la pose hourdée au mortier de chaux, le rejointoiement et une patine d'harmonisation

Nettoyage de l'ensemble de la baie par brossage manuel, rejointoiement de l'ensemble au mortier de chaux, exécution de ragréages en recherche, patine d'harmonisation

Aucune installation de chantier n'a été prise en compte, un local propre et chauffé avec sanitaire devra être mis à la disposition des compagnons.

Les branchements ainsi que les frais de consommations d'eau et d'électricité n'ont pas été pris en compte et reste à la charge de la commune

Montant total H.T. 12 733,70€

Option 1 790,00€ Montant total H.T. avec variante 14 523,70€ HT.

Montant total : 17 428,44 € TTC.

Suite à la demande de Monsieur le Maire, le conseil départemental nous autorise à transférer une partie de l'enveloppe non utilisée des vitraux sur cette dépense d'urgence.

Nous sommes en attente de la décision du Conseil Régional

Cout charge communale avec 30 % ou 60 % de subventions :

Subvention Conseil départemental : 4 357.11 € soit un reste à charge de 10 166.59 € dans le cas de la subvention à 30 %.

Si subvention Conseil Régional : 4 357.11 € soit un reste à charge de 5 809.48 € H.T. TVA à avancer 2 904.74 €

Monsieur Christophe Depoilly indique que nous réalisons beaucoup de travaux axés sur l'église. Certains riverains lui ont fait la remarque.

Monsieur Stéphane Delabre indique que nous devons prendre une décision sur ce sujet.

Monsieur le Maire indique qu'il a une rencontre avec l'évêque et parlera des travaux réalisés sur notre église, et demandera que des cérémonies soient faites plus régulièrement dans notre église.

Madame Janine Grognet indique les cérémonies (baptêmes) n'ont pas été faites sur Aigneville depuis plusieurs années.

Monsieur Stéphane Delabre fait part que c'est un investissement à long terme.

[Monsieur le Maire met au vote ce point conformément aux informations transmises soit une dépense de 17 428.44 € TTC avec l'option comprise de 2 2148 € TTC ;](#)

[Le conseil, par 13 voix pour, accepte cette dépense complémentaire et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.](#)

Commune d'Aigneville

Réunion 16 juin 2022

Chauffage de l'église :

Nous avons reçu un devis pour mise en place du chauffage : 16 079.82 € TTC

Monsieur le Maire a pris contact avec Edf pour le changement de puissance du compteur, le devis s'élève à 740.88 € TTC

Soit une dépense totale de 16 820.07 € TTC.

Actuellement nous avons un abonnement annuel 149.28 HT, avec le changement de compteur en triphasé le montant de l'abonnement annuel sera de 428.64 € HT soit 279.36 € de différence par an, auquel devra s'ajouter les consommations électriques.

Monsieur le Maire demande au conseil de transmettre notre dossier pour une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Monsieur Christophe Depoilly indique que les cloches sonnent pendant les cérémonies au monument aux morts. En effet, c'est un oubli d'habitude nous y prenons attention.

Monsieur le Maire met au vote ce point : négociation auprès des différents prestataire et demande de subvention. Le conseil autorise par 13 voix pour, Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention pour ces travaux et autorise Monsieur le Maire à négocier auprès de différents prestataires pour cette réalisation de ces travaux.

05 Travaux : Proposition et décision sur les travaux de la rue des chasse marées

Monsieur le Maire rappelle que le revêtement sur les cheminements piétonniers prévus initialement en béton désactivé sera remplacé par un enrobé col clair Silmer sans plus-value.

Monsieur Stéphane Delabre indique que cette modification rendra la surface plus lisse et mieux roulante (poussette, trottinette...).

Il est indiqué au conseil que la couleur change au fur à mesure des semaines (environ 5 à 6 mois pour avoir la couleur définitive).

Monsieur Stéphane Delabre indique que cette nouvelle surface est plus écologique.

Monsieur le Maire indique que la plus-value de cette variante ne sera pas appliquée et il n'y aura pas d'incidence sur le montant total du marché.

Monsieur Stéphane Delabre fait part que le cabinet Etudis a validé cette variante.

Monsieur le Maire met au vote la décision de modification par un enrobé en col clair silmer.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette prestation sans plus-value.

Proposition :

Monsieur le Maire fait part de la modification des évacuations des eaux pluviales par un avenant d'un montant de 4 285.44 € TTC. Monsieur le Maire fait part que le Cabinet Etudis n'a pas pris en compte que l'avaloir face à la salle polyvalente n'était pas suffisamment dimensionné. C'est pour cette raison que nous avons un avenant.

Monsieur le Maire met au vote cette demande de modification des évacuations pour un montant de 4 285.44 € TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette prestation complémentaire.

Proposition :

Monsieur le Maire fait part d'une modification sur le plateau surélevé :

Modification du bordurage à l'angle du plateau surélevé de l'école au plateau surélevé côté Hocquélus.

Bordure T2 caniveau CC1

Transfert de la machine pour faire les bordures 2000 €, négociation par Monsieur le Maire sans frais pour la commune

Soit un montant de 9 412.92 € TTC.

Les dépenses seront réparties entre la commune et la CCV ;

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il a mis en garde à plusieurs reprises le cabinet Etudis sur ce dossier.

Monsieur Stéphane Delabre remercie les membres de la commission Travaux présents le mardi matin pour les réunions de chantier.

Monsieur le Maire met au vote cette modification sur le plateau surélevé.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette prestation complémentaire

Commune d'Aigneville

Réunion 16 juin 2022

Proposition

Monsieur le Maire fait part d'une modification sur le revêtement du Chemin du Tours des haies, à l'origine il était prévu une simple rénovation en gravillonné et au regard de l'état de la chaussée, Monsieur le Maire propose de refaire le chemin en enrobé partie communale et CCV

Partie chemin communal 1936 € H.T

(A négocié 50 % CCV et 50 % commune)

Partie communale hors CCV 352 €

Et déduction sur partie CCV en gravillonnage environ 1000 €.

Madame Martine Tomasi indique que sur la maison Impasse du tour des haies, il n'y a pas de grille au sous-sol pour la récupération des eaux.

Monsieur le Maire indique qu'il y a environ 130 m² à faire.

Monsieur Francis Delignières indique que nous avons rencontré les mêmes difficultés lors des travaux de la RD 48 avec des avenants pour les entrées.

Monsieur Stéphane Delabre indique que cette voie est classée en chemin rural, un accord avait été trouvé avec l'ancien président pour sa rénovation.

Monsieur le Maire indique que le cheminement piétons est plus sécurisé avec la mise en place des bordures.

Monsieur Christophe Depoilly demande si tous ces imprévus vont rentrer dans les 2% du SAV budgétisé dès le début du chantier.

Monsieur le Maire répond qu'un imprévu reste un imprévu.

Monsieur le Maire indique que le bordurage sera réalisé le 23 juin et l'enrobé les 28 et 29 juin.

Madame Elsa Cubizol demande comment cela va se passer pour la fête des écoles.

Monsieur le Maire lui indique que nous pourrions accéder à la salle.

Monsieur Christophe Depoilly indique que lors de la réunion de chantier des problèmes de bordures, d'entrée de propriétés posaient encore problèmes et que l'ensemble des personnes présentes n'étaient pas d'accord sur la prise en charges ou pas de la commune.

Monsieur Christophe Depoilly indique également qu'il n'est pas au courant de l'investissement des « 2 sujets sécurité » et demande pourquoi cette ligne d'investissement avec devis à l'appui n'a pas été mise au vote en réunion de conseil avant achat.

Monsieur Francis Delignières demande si tous les problèmes d'inondation de l'habitation de Mr STARZIK ont été réglés. Monsieur le Maire lui répond que oui.

Monsieur Christophe Depoilly indique que nous devrions faire un courrier à Etudis pour leur relater notre mécontentement. En effet, de nombreux points ont été oubliés et nous sommes obligés de revoter des montants (Sortie d'eau dans un trou d'1m80 de profondeur non sécurisée, manque de bordure, etc..).

Monsieur Stéphane Delabre indique que c'est la CCV qui pilote le dossier.

Monsieur le Maire indique que le Chef de Chantier de l'entreprise Colas est à l'écoute de nos attentes.

Monsieur Christophe Depoilly demande d'avoir le compte rendu des réunions.

[Monsieur le Maire met au vote cette modification sur l'enrobé au chemin des tours des haies.](#)

[Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette prestation complémentaire](#)

06 Personnel Communal : Contrats, absences...

Contrat Pec :

Monsieur le Maire informe le conseil que nous n'arrivons plus actuellement à recruter des candidats en contrat PEC et de plus il n'y a plus d'enveloppe budgétaire pour les nouveaux contrats. De ce fait nous avons modifié temporairement la durée hebdomadaire de travail de Monsieur Éric Bonhomme et nous sommes passés à 30 h semaine.

Monsieur Francis Delignières demande s'il n'y a plus de contrat PEC ou s'il n'y a plus de crédits.

Monsieur le Maire lui répond que les contrats à ce jour sont suspendus, aucun renouvellement n'est accordé.

Madame Elsa Cubizol demande ce qu'il va se passer pour Monsieur Éric Bonhomme à l'issue de son contrat.

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour il est impossible de répondre à cette question.

Monsieur le Maire indique que l'équipe actuel des deux agents techniques est efficace.

Une solution provisoire a été trouvée pour le ramassage des déchets verts, un agent de l'Association du Vimeu vient en renfort le lundi pour cette action. Une convention a été passée pour un montant de 300 € pour 6 lundis.

Commune d'Aigneville

Réunion 16 juin 2022

Congés maternité :

Madame Aurélie Protin est en congés de maternité. L'accouchement est prévu le 30 juin.

Monsieur Christophe Depoilly demande comment nous faisons pendant l'absence de Madame Protin.

Monsieur le Maire lui redit ce qui a été présenté lors d'une réunion précédente. Nous avons fait un glissement de poste, Madame Anais Boutry a pris en charge le poste de Madame Aurélie Protin, et les autres tâches ont été réparties sur les trois autres employés.

Madame Janine Grognet indique que la répartition a été faite selon les compétences de chacun.

Monsieur Christophe Depoilly demande si toute l'équipe a son BAFA.

Madame Janine Grognet lui dit qu'une personne dans l'équipe n'a pas son BAFA, une personne a sa première partie BAFA, les autres ont leur BAFA ou équivalence.

07 Personnel Communal : Délibération sur les 1607 heures et la journée de solidarité.

Nous avons l'obligation de statuer sur le temps de travail des salariés.

Un agent à temps complet dans notre structure est à 1607 heures (1600 h et 7 heures pour la journée de solidarité), ce temps est proratisé selon le temps de travail de chacun, un fichier Excel est mis en place par agent avec le nombre d'heures réalisées.

Journée de solidarité : Comme cela se fait depuis l'adoption de la journée de Solidarité, les 7 heures pour un agent à temps complet sont prises sur les heures complémentaires ou supplémentaires.

Pour cette décision, un avis a été demandé au Centre de Gestion, le collège des élus a donné son accord, mais le collège du personnel a émis un avis défavorable. Un deuxième passage au comité du CDG a été demandé et les avis sont identiques

Après avoir eu les deux avis, le conseil doit statuer sur cette mise en place.

[Monsieur le Maire met au vote la délibération sur le point des 1607 heures et la journée de solidarité.](#)

[Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la mise en place de ces dispositions.](#)

08 Affaires Générales : Actualisation de la délibération sur la taxe d'aménagement.

La taxe d'aménagement sur notre commune a deux taux, 2.50 % sur la commune sauf un secteur à 3.50 % sur une partie de la rue des chasse marées.

La DDTM nous demande d'indiquer dans notre délibération les parcelles concernées.

Parcelles concernées par la taxe d'aménagement : ZK 78 77 76 75 74 68 71 70 66 65 117 67 112 113 114 109.

Madame Elsa Cubizol demande des informations sur la taxe d'aménagement. Cette taxe sert à aménager de la voirie, des trottoirs, le conseil à l'époque a souhaité instaurer deux taux.

Monsieur Stéphane Delabre indique que c'est un retour sur investissement au vu des travaux réalisés sur la rue des chasse marées.

Monsieur Francis Delignières demande à maintenir un taux de 2.50 % sur toute la commune et de laisser uniquement les deux parcelles non bâties de la rue des chasse-marée à 3.50 %.

Madame Elsa Cubizol rejoint l'avis de Monsieur Francis Delignières.

Il sera pris contact avec la DDTM pour connaître les modalités d'application.

[Monsieur le Maire met au vote l'actualisation de la délibération sur la taxe d'aménagement.](#)

[Le conseil accepte la mise en place de cette taxe sur les parcelles énumérées ci-dessus par 12 voix pour, et une abstention \(Monsieur Michel Dequevauviller\).](#)

09 Affaires Générales : Délibération sur la dématérialisation des actes (délibération, arrêtés...)

La sous-préfecture demande aux communes de mettre en place la dématérialisation des actes, délibérations arrêtés, urbanisme...

Actuellement nous transmettons les actes par voie postale, maintenant tout pourra être transmis en dématérialisation.

Avantages/ inconvénients : Perte de temps pour scanner et envoi par voie dématérialisée, gain financier sur les frais d'affranchissement.

Le conseil doit prononcer sur ce point.

Commune d'Aigneville

Réunion 16 juin 2022

Monsieur le Maire indique qu'une personne de la commune est en cours d'élaboration de notre site internet gratuitement, il sera présenté au conseil prochainement.

Monsieur le Maire met au vote concernant le point sur la dématérialisation des actes.

Le conseil accepte la mise en place de la dématérialisation des actes communaux, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise en place.

10 Affaires Générales : Délibération sur le mode de publication des procès-verbaux des réunions.

Une nouvelle disposition va entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2022 sur le mode de publication

A ce jour notre site internet n'étant pas encore mis en place, le conseil décide que la publication se fera comme actuellement par voie d'affichage.

Si le conseil ne se prononce pas, nous devons passer en mode dématérialisé.

Monsieur le Maire met au vote le point sur la publication des procès-verbaux des réunions.

Le conseil décide par 13 voix pour de continuer sur une publication par voie d'affichage.

11 Finances : Modification Budgétaire :

Monsieur le Maire relate la demande de modification budgétaire de Monsieur le Percepteur

Compte 681 /68 : - 20 000 €

compte 681 /042 + 20 000 €

Monsieur le Maire met au vote cette modification budgétaire demandée par Monsieur le Percepteur.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

12 Commission : Investissement, sécurité et vie économique :

Association du Vimeu :

Monsieur Stéphane Delabre donne les missions qui seront confiées à l'Association du Vimeu suite à la réunion de la commission travaux :

- Ecole d'Hocquélus : préau petites réparations, barrière.
- Terrain de pétanque à Hocquélus
- Monsieur Christophe Depoilly informe qu'un rondin de bois est abimé sur la périphérie.
- Déplacement de la balançoire à Hocquélus
- Salle François David ; Chemin piétons entre salle François David et Ecole
- Salle François David : Aménagement Cuve à gaz
- Salle François David peinture murs extérieurs
- Enclos à proximité du château d'eau : enduit des murs, et barrière
- Lotissement Jean Pierre Douay : terrain de pétanque à refaire, cheminement piétons à aménager, candélabres en bois à repeindre et balançoire à remettre en état.
- Concernant les petits candélabres, nous avons reçu un devis des Ets Gaffé.
- Mare Grande Rue : vidange et nettoyage, création d'une entrée, et d'un coin biodiversité.
- Lotissement Jean Pierre Douay, remise à niveau des bouches à clés, cette prestation sera demandée à Véolia.
- Terrain de pétanque à Courcelles : création
- Nettoyage du bassin de rétention des eaux rue de Courcelles.
- Un cheminement piéton sera réalisé devant la mare.
- Entretien voirie rue sainte Nicole

Monsieur Christophe Depoilly demande si nous ne pourrions pas solliciter l'association du Vimeu pour réaliser des petits piliers en briques et installer nous-mêmes des éclairages afin de minimiser le coût au vu du devis des établissements Gaffé (environ 6000€). De plus les piliers supporteraient peut-être mieux les coups de tondeuses. Monsieur Stéphane Delabre lui indique que si nous donnons du travail complémentaire à l'Association du Vimeu nous devons prendre une semaine supplémentaire.

Monsieur Christophe Depoilly demande si nous pourrions aménager un espace supplémentaire en béton désactiver au monument aux morts pour les musiciens.

Commune d'Aigneville

Réunion 16 juin 2022

Madame Janine Grognet indique que pour ces interventions, une mini pelle sera louée, et une nacelle pour le lotissement Jean-Pierre Douay.

Monsieur Stéphane Delabre fait part au conseil que la base de vie de l'association sera à l'ancienne Maternelle.

Parking mairie : Afin d'optimiser les coûts et en raison de la présence des engins pour le marché de entretiens voirie de la CCV, il a été demandé à l'entreprise Colas de nous établir un devis pour le parking de la mairie, le cout est de 3 654 € TTC.

Monsieur Stéphane Delabre ajoute que le besoin était réel et que nous pouvons regretter malgré la fin du chantier la présence d'encore quelques petites bosses.

Monsieur Christophe Depoilly demande si le gravillonnage a été réceptionné.

Monsieur Stéphane Delabre ajoute que ce n'était pas beau avant et Monsieur Christophe Depoilly répond que c'est moins moche maintenant.

Monsieur Stéphane Delabre répond que dans le marché il n'était pas prévu de rabotage.

Monsieur Christophe Depoilly demande si le conseil pourrait être invité aux réunions de chantier concernant les travaux de la rue des chasse marées.

Monsieur le Maire lui répond que oui.

Les comptes rendus de chantier seront diffusés à tout le conseil.

Madame Elsa Cubizol fait part qu'elle n'a aucune information sur les travaux de la rue des chasse marées.

Monsieur Stéphane Delabre lui indique que les réunions ont lieu tous les mardis à 10 h.

Monsieur Stéphane Delabre indique que le Compte rendu des réunions de chantier sera transmis au conseil.

Monsieur Christophe Depoilly indique qu'il manque une partie de trottoir de l'entrée du lotissement de l'union jusqu'à l'arrêt de car rue du stade, pourrions-nous y réfléchir afin que les enfants ne soient pas sur la route ?

Monsieur Stéphane Delabre indique que cette partie n'est pas prévue dans le marché.

Monsieur Christophe Depoilly demande s'il ne serait pas possible de déléguer cette tâche aux employés de la commune, décaisser la partie enherbée et mettre des cailloux.

Monsieur le Maire indique que cela pourrait faire parti d'un projet pour l'association du Vimeu l'année prochaine.

Monsieur Christophe Depoilly ajoute que le passage piéton ainsi que le zonage du car ainsi que la signalisation à cet arrêt de car n'est pas faite.

Monsieur le Maire demande de se rapprocher de l'agence routière.

Monsieur Christophe Depoilly indique qu'il faudrait avoir cette réflexion sur l'ensemble des arrêt sde car qui composent la commune.

Madame Janine Grognet indique que le Conseil a toujours eu comme direction de rendre les trottoirs aux piétons.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est à la disposition de l'ensemble des membres du conseil pour aborder tous les sujets qu'ils désirent.

[Monsieur le Maire met au vote les actions qui seront réalisées par l'Association du Vimeu.](#)

[Le conseil donne son accord à l'unanimité.](#)

13 Commission : De la cohésion sociale culture enfance et jeunesse :

Resto du Cœur : Madame Janine Grognet fait part qu'il n'y a pas eu beaucoup de donateurs pour cette collecte.

Fête des voisins : Madame Janine Grognet indique que la fête des voisins s'est bien passée environ 50 personnes, cette soirée a été menée en collaboration avec l'Acla.

Cadeaux des enfants partant en 6^{ème} : 11 enfants recevront un cadeau pour leur départ en 6^{ème} : Calculatrice, dictionnaire de poche anglais, dictionnaire des synonymes Robert, mini Bescherelle.

Madame Elsa Cubizol demande si la clés USB a été retenue.

Madame Janine Grognet lui indique que la commission n'a pas retenu la proposition.

Monsieur Christophe Depoilly demande si l'association Acla ne pourrait pas offrir ce cadeau.

Madame Martine Tomasi trouve l'idée intéressante et en référera à la réunion de l'Acla prévue lundi prochain.

Centre de loisirs : Le centre de loisirs se déroulera du 8 au 29 juillet, il accueillera 73 enfants.

Nous avons eu une demande pour l'inscription de deux enfants de moins de 6 ans, le groupe étant au complet, il est demandé au conseil de statuer sur cette situation, deux solutions

Commune d'Aigneville

Réunion 16 juin 2022

- Impossible d'accueillir les enfants
- Recrutement d'un animateur supplémentaire coût estimé pour un animateur supplémentaire : 1500 €), (sous réserve de trouver un nouvel animateur).

Monsieur Christophe Depoilly demande le nombre d'animateur que nous avons recruté.

Madame Janine Grognet lui indique que nous avons 7 animateurs et 1 directrice.

Monsieur Stéphane Delabre indique que les inscriptions sont closes.

Monsieur le Maire indique que nous ne pouvons pas être indifférent à cette demande.

Madame Elsa Cubizol indique que si nous avons un animateur en plus, il y aura du confort car le nombre d'enfants par groupe est important.

[Monsieur le Maire met au vote le recrutement d'un animateur supplémentaire pour le centre de juillet.](#)

[Le conseil après un large débat, décide le recrutement d'un animateur en plus pour le centre de loisirs de juillet.](#)

Fête locale les 9, 10 et 11 juillet 2022

La fête locale est programmée les 9- 10 et 11 juillet selon les conditions sanitaires.

Samedi 9 juillet :

Ouverture de la fête locale à partir de 16 h,

Soirée organisée par l'Acla non définie à ce jour

Buvette

Dimanche 10 juillet :

Ouverture de la fête à partir de 16 h

Lundi 11 juillet :

Célébration église d'Aigneville

Distribution de tickets gratuits de manège vers 17 h 30 à la sortie du centre de loisirs

Monsieur le Maire et Madame Janine Grognet, tenus par des obligations familiales ne pourront être présents le Week end de la fête locale et demandent de bien vouloir les excuser.

Fête nationale :

Mercredi 13 juillet dès 22 h 30 : rendez-vous à la mairie pour la distribution aux enfants de lampions et un jus de fruits (Acla ou mairie)

Un café accompagné de gâteaux sera servi.

Le cortège sera sécurisé par une voiture d'ouverture et fermeture.

14 juillet :

Cérémonie à partir de 9 h 30, rassemblement devant la mairie

Retour en mairie pour un café et des viennoiseries

A partir de 12 h 30 : nous proposons à toute personne désirant passer un moment convivial de venir avec son pique-nique pour le déjeuner (des tables et barbecues seront mis à disposition) derrière la salle polyvalente.

A partir de 16 h 30 : jeux traditionnels

Goûter offert par municipalité.

14 Commission : De la gestion de l'espace rural :

Achat de matériel pour les employés : Monsieur Jacques Destobbeir indique que nous avons doté nos employés : d'une Epareuse, d'une élagueuse, d'un perforateur, d'une échelle de 5 mètres et nous avons acheté pour le groupe scolaire un escabeau.

Candélabres rue Jean Pierre Douay : Suite à la réunion de la commission de la gestion de l'espace rural, le devis des Ets Gaffé vient de nous parvenir, la dépense d'environ 6000 € H.T. est à étudier.

Illuminations de Noël : Monsieur Jacques Destobbeir indique que nous avons demandé aux Ets Gaffé de nous établir un devis pour les illuminations de Noël. Ce point sera revu en réunion d'information, échanges et finances.

Commune d'Aigneville

Réunion 16 juin 2022

15 Dates à programmer :

Réunion Conseil : Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable **d'avoir le conseil en entier pour les réunions** de conseil, un mail sera envoyé avec plusieurs dates possibles afin de trouver une date qui convienne à tous.

Commission de la cohésion sociale, culture enfance et jeunesse : le 06 septembre à 18 h 30

16 Droit d'initiative :

16-1 : Elections du 19 juin :

Monsieur le Maire demande au conseil s'il a bien reçu le tableau des permanences pour les élections, le tableau a été établi selon la demande de chacun.

16-2 : Groupe Scolaire :

Monsieur le Maire informe des difficultés des mises au point de la pompe à chaleur du RPI.

Une expertise a été demandée et en conclusion il n'y a pas d'anomalie.

Depuis l'installation du boîtier de température dans la classe de Mme MENARD, nous ne pouvons plus régler les températures pour la nuit, le Week end....

16-3 : Procès-verbaux :

Madame Elsa Cubizol demande ou en sont les procès-verbaux des deux dernières réunions.

Monsieur le Maire lui indique qu'ils sont en cours de relecture.

16-4 : Commissions communales :

Monsieur Francis Delignières indique que nous avons beaucoup d'actifs dans nos commissions, et de ce fait ils ne peuvent pas toujours assister aux réunions de commissions. Il demande d'intégrer les trois commissions communales.

Monsieur Stéphane Delabre indique que ce point n'est pas à l'ordre du jour, et que les commissions sont votées en début de mandat.

Monsieur Alain Bonvalet indique qu'il a intégré la commission de travaux en cours d'année.

Monsieur Stéphane Delabre lui répond que oui mais qu'il y avait une place vacante suite à la démission de Monsieur Jean Baptiste Godquin.

Monsieur le Maire répond à Monsieur Francis Delignières : on va regarder, on te donnera une réponse.

16-5 : Enfant malade dans le car :

Monsieur Francis Delignières souhaite avoir des informations sur le problème dans le bus scolaire : vomissements d'un enfant.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite recadrer ce point. La maman a été reçue en mairie pour lui faire part des vomissements répétés de sa fille dans le bus. Cette petite fille vomit tous les matins dans le car scolaire. Pour le bien être de cette petite fille, Monsieur le Maire propose à la maman de déposer sa fille en même temps que son grand frère à la garderie et ce gratuitement. La maman indique qu'elle ne peut pas étant donné qu'elle a un contrat avec sa nourrice.

Monsieur le Maire n'avait qu'un objectif le bien être de l'enfant.

Madame Elsa Cubilot indique qu'elle a entendu cette version.

Madame Janine Grognet fait part qu'ils ont essayé de trouver une solution pour le bien être de l'enfant

Des faits erronés ont été émis par des parents.

Monsieur le Maire indique que suite au mail de Madame Gwénaëlle Briet, il l'a contacté pour lui relater les faits.

Madame Elsa Cubizol indique qu'il n'y a pas eu de réponse au mail.

Monsieur le Maire confirme qu'il ne répond à ce type de mail.

Commune d'Aigneville

Réunion 16 juin 2022

16 – 6 : Groupe Scolaire :

Monsieur Francis Delignières demande l'état des dépenses du groupe scolaire.

Monsieur le Maire lui répond comme indiqué dans le point information du maire l'état lui sera exposé lors de la réunion Finances Echanges et informations.

16 -7 : Procès-verbaux :

Monsieur Francis Delignières indique que nous devrions avoir les procès-verbaux plus rapidement, car nous ne nous souvenons plus ce qui a été dit.

16 – 8 : Ecole maternelle et site d'Hocquéus :

Monsieur Francis Delignières demande si nous avons demandé une estimation à une agence immobilière pour ces deux sites.

Monsieur le Maire lui indique qu'au niveau de la maternelle elle n'a pas encore été vidée, nous devons lui faire un petit nettoyage avant la mise en vente.

16 -9 : Marronniers :

Monsieur Francis Delignières indique que Madame Christine Brutelle a proposé des marronniers, à ce jour il n'y a pas eu de retour. Monsieur Jim Tavernier avait indiqué que nous pourrions les planter au parking des éoliennes. Monsieur Jacques Destobbeleur précise qu'il a tout simplement oublié.

16 -10 : Pendule Salle François David :

Monsieur Francis Delignières demande si une pendule a été achetée pour l'installer dans la salle.

Monsieur le Maire lui indique que pour le moment cela n'a pas été fait.

16-11 : Transformateur à Hocquéus :

Monsieur Francis Delignières demande si nous avons programmé la rénovation du transformateur à Hocquéus.

16 -12 : Cimetière :

Monsieur Alain Bonnalet demande la mise en place d'un tuyau au robinet d'eau au cimetière.

Monsieur Jacques Destobbeleur lui indique que nous avons l'intention de mettre une petite tablette.

Il sera étudié la meilleure solution.

16 -13 : Passage piétons rue Sainte Nicole :

Madame Christine Brutelle demande de repeindre le passage piétons Rue sainte Nicole.

Monsieur le Maire indique qu'une convention sur la signalétique a été mise en place par la CCV, ce dossier sera à étudier lors d'une commission de la gestion de l'espace rural.

Un planning devra être transmis à la CCV pour la commande de peinture.

16 -14 : Aire de Jeux Lotissement Jean Pierre Douay :

Madame Christine Brutelle indique que l'Aire de Jeux est à nettoyer.

Monsieur Jacques Destobbeleur indique que tout est à refaire, l'Association du Vimeu a été mandatée pour cette mission.

Madame Janine Grognet fait part de son étonnement sur le non entretien des fonds de parcelles des riverains jouxtant l'aire de jeux (orties, chardons...).

Monsieur Francis Delignières indique que c'est la commune qui doit montrer l'exemple.

Madame Martine Tomasi indique que c'est à chaque habitant de faire son extérieur.

Madame Christine Brutelle indique qu'il y a des grandes herbes autour des arbres.

Monsieur le Maire lui répond qu'il y a une zone écologique mise en place au lotissement depuis l'an dernier, la zone entre les riverains et cette zone est tondue.

Monsieur le Maire fait part des remerciements de Monsieur Ludovic Maison suite à son intervention pour l'élagage d'un arbre sur propriété privée.

Madame Martine Tomasi fait remarquer que le terrain de pétanque est abimé à Hocquéus un rondin de bois est cassé et de la ferraille en ressort.

Monsieur Christophe Depoilly demande si nous pourrions acheter des filets afin de remettre en état le but ainsi que le panier de basket présent au lotissement Jean Pierre Douay.

Commune d'Aigneville

Réunion 16 juin 2022

16 -15 : Salle François David :

Monsieur Christophe Depoilly demande où en est le dossier de l'aménagement de la cuisine Salle François David, les fours sont rouillés et l'étuve de maintien au chaud ne fonctionne pas.

Monsieur Stéphane Delabre lui répond que nous avons demandé un devis en Henri Julien et que le prix est élevé. Ce point pourrait être revu lors d'une réunion d'échange, information et finances.

Monsieur Christophe Depoilly demande de planifier ces orientations pour 2023.

Monsieur Francis Delignières fait part qu'il serait intéressant de se rapprocher des traiteurs utilisant la salle afin d'avoir leur impression sur l'aménagement de la cuisine.

16 -16 : Vidéo surveillance :

Monsieur Christophe Depoilly demande d'avoir une réflexion sur la mise en place d'une vidéo surveillance dans la commune, cet investissement pourrait être subventionné à des taux importants.

Monsieur le Maire lui indique qu'il est en veille sur toutes les opportunités sur ce type de dossier, et que la CCV dans le passé avait eu une orientation avec un maillage entre les communes en collaboration avec la gendarmerie. Le point sur ce dossier sera revu prochainement.

16- 17 : Site internet :

Monsieur Christophe Depoilly demande où en est la création du site internet communal.

Monsieur le Maire lui répond qu'un habitant d'Hocquélus travaille sur ce dossier, et qu'une présentation sera faite prochainement,

Monsieur Christophe Depoilly demande si une présentation pourrait être faite à la Commission Communication avant présentation au conseil.

Monsieur le Maire indique que nous pouvons associer tout le conseil.

Monsieur Christophe Depoilly demande si nous pourrions mettre sur intramuros et Facebook les convocations de réunion de conseil.

Le conseil est d'accord.

Monsieur Jacques Destobbeleur indique que les convocations sont affichées à Aigneville Hocquélus et Courcelles.

Monsieur Christophe Depoilly demande si les convocations peuvent être transmises à l'ensemble du conseil au moins 8 à 10 jours avant la date de réunion.

Monsieur le Maire lui indique que nous transmettons les convocations selon les délais réglementaires, la date est transmise au conseil bien avant.

16 -18 : Ecole :

Monsieur Christophe Depoilly demande si nous connaissons le nombre d'enfants en classe de Maternelle pour la prochaine rentrée scolaire.

A ce jour nous ne le connaissons pas, le chiffre sera demandé à Madame Anne Sophie Delabre lors du prochain conseil d'école.

Monsieur le Maire fait part au conseil de son inquiétude sur le nombre d'enfants au RPI.

Nous manquons d'assistantes maternelles sur notre commune et n'avons quasiment plus de terrains constructibles.

Monsieur le Maire a déjà relaté ce problème au Président de la CCV afin qu'à la prochaine modification du PLUI, il fasse évoluer les terrains constructibles sur notre commune.

Séance levée à 23 h 30

Commune d'Aigneville
Réunion 16 juin 2022

Nom Prénom	Présent / Absent	Signature
Michel Dequevauviller	Présent	
Stéphane Delabre	Présent	
Janine Grognet	Présente	
Jacques Destobbeleir	Présent	
Alain Bonvalet	Présent	
Gwenaëlle Briet	Absente excusée	
Christine Brutelle	Présente	
Elsa Cubizol	Présente	
Francis Delignières	Présent	
Christophe Depoilly	Présent	
Marine Ploch	Absente excusée	
Jim Tavernier	Présent	
Vincent Tellier	Absent excusé	
Martine Tomasi	Présente	